

# PRESENTATION DE LA DGESIP

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations supérieures, initiales et tout au long de la vie, relevant de la ministre chargée de l'enseignement supérieur.

Elle définit les actions propres à promouvoir la réussite de tous et à améliorer les conditions de vie des étudiants. Elle est chargée de la réglementation et du suivi des aides aux étudiants. Elle veille à la mise en œuvre, par les établissements relevant de sa compétence, de leurs missions d'orientation et d'insertion professionnelle, et les accompagne dans l'exercice de leur autonomie.

Elle impulse et coordonne la rédaction de la stratégie nationale d'enseignement supérieur, y compris dans sa dimension européenne et internationale. Elle est responsable des programmes « formations supérieures et recherche universitaire » et « vie étudiante » arrêtés par les lois de finances. Elle établit le projet annuel de performance et le rapport annuel de performance de ces programmes, dont elle suit l'exécution budgétaire.

La DGESIP exerce la tutelle des établissements publics relevant de la ministre chargée de l'enseignement supérieur et élabore le cadre juridique de leur organisation et de leur fonctionnement. Elle répartit les moyens entre les établissements d'enseignement supérieur à partir d'une analyse de leurs activités et de leurs performances. Elle définit les orientations stratégiques de la politique du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur et assure le suivi des contrats de projet Etat régions pour les opérations qui concernent les établissements relevant de sa tutelle ainsi que les centres régionaux des œuvres universitaires. Elle assure le pilotage des plans campus.

Elle définit une politique d'accréditation des établissements et d'habilitation qui prend en compte prioritairement les objectifs de cohérence et de qualité, la fédération des forces pédagogiques et scientifiques et la maîtrise raisonnée des flux d'étudiants et de diplômés.

La DGESIP fixe le cadre national des formations et la structure des niveaux de diplômes et élabore les textes réglementaires y afférant. Elle met en œuvre une politique active d'orientation et de préparation à l'insertion professionnelle, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et le service public de l'orientation.

Elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie numérique pour l'enseignement supérieur, qui vise à faire du numérique un levier de rénovation pédagogique d'attractivité renforcée de l'enseignement supérieur dans le monde et plus particulièrement dans les pays francophones. Conjointement avec la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), la DGESIP :

- Garantit aux niveaux national et territorial, la cohérence des politiques d'enseignement supérieur et de recherche et élabore la stratégie de contractualisation de site et conduit, en lien avec les autres ministères exerçant la tutelle sur des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le

dialogue stratégique et de performance, les contrats de moyens, d'objectifs et de performance avec les communautés et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

- Pilote le programme d'investissements d'avenir ;
- Définit, en liaison avec le secrétaire général et la direction générale des ressources humaines, les stratégies de ressources humaines des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier la politique de l'encadrement supérieur et de l'emploi scientifique ;
- Favorise la promotion de la parité et de la lutte contre les discriminations ;
- Définit la politique de documentation et d'information scientifique et technique à l'appui des missions d'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Assure la maîtrise d'ouvrage et la cohérence des systèmes d'information dans les domaines relevant de sa compétence et en définit l'architecture et la gouvernance ;
- Garantit la production, la qualité et la valorisation des informations statistiques nécessaires à la connaissance et au pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Assure le secrétariat du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La DGESIP, en lien avec la DGRI et la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, favorise l'ouverture internationale des formations de l'enseignement supérieur, ainsi que la mobilité des étudiants et de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sont directement rattachés à la direction générale, la mission d'appui au pilotage, la mission Prospective et le pôle de coordination des affaires générales.

## SOMMAIRE

Direction générale de la DGESIP.....	4
Auprès du Directeur général.....	4
<b>Le service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - (DGESIP A)</b> .....	6
La mission de l'orientation du scolaire vers le supérieur (MOSS) .....	6
Service à compétence national Parcoursup (SCNP) .....	7
Sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations - (DGESIP A1) .....	7
• <b>Département formation et emploi, insertion professionnelle - (DGESIP A1-1)</b> .....	8
• <b>Département des formations du premier cycle - (DGESIP A1-2)</b> .....	8
• <b>Département des formations des cycles master et doctorat - (DGESIP A1-3)</b> .....	8
• <b>Département des formations de santé - (DGESIP A1-4)</b> .....	9
• <b>Département qualité et reconnaissance des diplômes - (DGESIP A1-5)</b> .....	9
Sous-direction de la réussite et de la vie étudiante - (DGESIP A2) .....	10
• <b>Département du pilotage et du financement de la vie étudiante - (DGESIP A2-1)</b> .....	10
• <b>Département de la qualité de la vie étudiante - (DGESIP A2-2)</b> .....	11
• <b>Département de la qualité de la réussite et de l'égalité des chances - (DGESIP A2-3)</b> .....	11
<b>Le service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier - (DGESIP B)</b> .....	13
Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements - (DGESIP B1) .....	13
• <b>Département du dialogue stratégique contractuel - (DGESIP B1-1)</b> .....	13
• <b>Département de l'accompagnement statutaire et réglementaire - (DGESIP B1-2)</b> .....	14
Sous-direction du financement de l'enseignement supérieur - (DGESIP B2) .....	14
• <b>Département de la synthèse budgétaire - (DGESIP B2-1)</b> .....	14
• <b>Département de l'allocation des moyens - (DGESIP B2-2)</b> .....	15
• <b>Département d'analyse financière des établissements - (DGESIP B2-3)</b> .....	16
Sous-direction de l'immobilier - (DGESIP B3) .....	16
• <b>Département innovations et expertises immobilières - (DGESIP B3-1)</b> .....	16
• <b>Département des politiques et financements de l'immobilier des établissements - (DGESIP B3-2)</b> .....	17
<b>Le service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche - (DGESIP/DGRI A)</b> .....	19
• <b>Institut Universitaire de France -</b> .....	19
• <b>CNESER</b> .....	19
Sous-direction territoires, société et savoirs - (DGESIP/DGRI A1) .....	20
• <b>Département investissements d'avenir et analyse territoriale - (DGESIP/DGRI A1-1)</b> .....	20
• <b>Département défis sociétaux et environnementaux - (DGESIP/DGRI A1-2)</b> .....	21
• <b>Département diffusion des connaissances et documentation - (DGESIP/DGRI A1-3)</b> .....	21
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques - (DGESIP/DGRI A2).....	22
• <b>Département des études statistiques de l'enseignement supérieur - (DGESIP/DGRI A2-1)</b> .....	22
• <b>Département des études statistiques de la recherche - (DGESIP/DGRI A2-2)</b> .....	22
• <b>Département des systèmes d'information - (DGESIP/DGRI A2-3)</b> .....	23
• <b>Département des outils d'aide à la décision - (DGESIP/DGRI A2-4)</b> .....	23

La délégation aux affaires européennes et internationales - (DGESIP/DGRI B - DAEI).....	24
• Département stratégie de l'espace européen de l'ESR - (DGESIP/DGRI B1) .....	24
• Département de l'accompagnement des opérateurs de l'ESR - (DGESIP/DGRI B2) .....	24
• Département stratégie, expertise et gestion des programmes de coopération internationaux - (DGESIP/DGRI B3) .....	25

# DIRECTION GENERALE DE LA DGESIP

- **Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle :**  
**Olivier Ginez** - 563 00  
Assistante : **Patricia Descombes** - 587 57
- **Chef de service, adjoint au directeur :** **Benjamin Leperchey** - 562 00  
Assistante : **Carole Mallard** - 570 06
- **Cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe au directeur :** **Laure Vagner-Shaw** - 586 80  
Adjoint - **Patrick Courilleau** - 586 34

Le directeur général et ses adjoints assurent le pilotage et la coordination de tous les services de la DGESIP et des services communs avec la DGRI, en étroite articulation avec le cabinet du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- **Directeur de cabinet :** **Louis Buysens** - 587 01
- **Cheffe de cabinet :** **Marie Guillemet** - 5 73 05
- **Chargé de communication :** **Nicolas Rusques** - 581 03

## AUPRES DU DIRECTEUR GENERAL

- **Mission d'appui au pilotage :** **Isabelle Olivier** -

Mise en place en septembre 2023, la mission d'appui au pilotage est dédiée au suivi de projets et de politiques publiques. Elle aura principalement en charge la production d'indicateurs, l'analyse de données et l'appui aux chefs de projet pour les projets qui nécessitent un appui et un suivi particuliers en raison de leur complexité, de leur sensibilité ou de leur caractère transversal.

- **Mission Prospective :** **Danièle Kernéis** - 579 82

Mise en place en septembre 2023 et fruit d'une transformation de la mission d'expertise et de conseil auprès des établissements, la MIP est une instance de réflexion qui vise à inscrire les décisions de la DGESIP dans une perspective de long terme et à lui permettre d'anticiper les grandes évolutions de l'ESR au sein desquelles la France doit résolument prendre sa part.

Cette réflexion lui permettra à la fois :

- D'éclairer les décisions de la DGESIP,
- De proposer des ajustements des politiques publiques,
- De repérer des initiatives de terrain et d'analyser l'opportunité d'un essaimage,
- D'analyser les rapports qu'elle estime pertinents (IGESR, Cour des comptes etc.) afin d'en proposer une déclinaison concrète,
- D'alerter la DGESIP sur les risques et opportunités qui s'offrent à elles
- D'assurer une veille et des études documentaires.

- **Pôle de coordination des affaires générales (PCAG)**

**Johanna Roux - 586 89**

Adjoint - **Claude Brandy - 561 64**

Le pôle de coordination des affaires générales vient en appui de la politique de management de la direction et de ses services. Il coordonne les actions transverses et les fonctions supports de la direction générale. A ce titre, il gère le budget de fonctionnement, la logistique, développe la dimension qualitative RH et encadre les activités de l'UGARH et du bureau du courrier.

Il a en charge les dossiers liés aux activités de communication interne et externe, la gestion des connaissances destinée à accroître l'efficacité, la fluidité de processus internes et à mettre en place des dispositifs d'aide à la décision.

Le pôle de coordination des affaires générales est composé de différentes structures :

- UGARH : **Valérie Deschamps - 585 06**
- Management des connaissances : **Hervé Mauran - 561 72**
- Courrier : **Reinaldo GOMEZ LARENAS 508 27**

- **Administratrice ministérielle des données, des algorithmes et des codes sources (AMDAC) : NN - 584 62**

Cette fonction, présente dans chacun des ministères, a pour objectif d'élaborer la stratégie du ministère en matière de politique des données, des algorithmes et des sources, qu'il s'agisse des données administratives, de pilotage, d'enseignement, de recherche ou d'innovation du ministère ou de ses opérateurs. Elle décline le politique en la matière en coordonnant les parties prenantes des actions inscrites dans la feuille de route. L'AMDAC organise l'animation des écosystèmes des producteurs et utilisateurs des données et codes sources du ministère et de ses opérateurs. L'administratrice conseille en matière de circulation et d'ouverture des données ainsi que sur la montée en compétences et l'organisation pour faire de la donnée un vecteur de cohérence, d'efficacité et un actif stratégique qui favorise la transversalité des services.

- **Mission du délégué pour l'éducation à la défense : Stéphane Colin - 522 83**

Le délégué pour l'éducation à la défense est le conseiller technique du directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle pour les questions ayant trait à l'enseignement de défense et de sécurité nationale.

Chargé de promouvoir l'esprit de défense, il organise la sensibilisation du personnel, des élèves et des étudiants aux enjeux, missions et organisations de la défense et de la sécurité nationale. Il anime pour ce faire, en lien avec le ministère des armées et l'Union des associations d'auditeurs de l'Institut des hautes études de la Défense nationale, le réseau des trinômes académiques ainsi que le réseau, au sein des établissements d'enseignement supérieurs, des référents enseignement de défense et de sécurité nationale (REDS). Il est l'interlocuteur pour ces questions des différentes armées, directions, et services du ministère des armées. Enfin, il veille à l'application du protocole interministériel du 20 mai 2016 MENESR-Défense-Agriculture, et ses différentes déclinaisons.

# LE SERVICE DE LA STRATEGIE DES FORMATIONS ET DE LA VIE ETUDIANTE - (DGESIP A)

**Laure Vagner-Shaw** - 586 80

Adjoint - **Patrick Courilleau** - 586 34

Le service de la stratégie des formations et de la vie étudiante a la responsabilité de la réflexion prospective, du portage et de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'ensemble des axes touchant à l'accompagnement et à la réussite de tous les apprenants au sein de l'enseignement supérieur.

Le service veille à la bonne orientation des étudiants dans le continuum -3/+3. Il est en charge de la qualité des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur, publics ou privés, depuis le post-bac jusqu'au doctorat. En lien avec les opérateurs de formation, le service déploie les politiques publiques concernant le parcours académique des étudiants et des professionnels qui se forment au sein des établissements portant des formations du supérieur. Il anime la réflexion autour de la pédagogie dans l'enseignement supérieur, notamment en intégrant la dimension numérique et les nouveaux dispositifs et modalités de formation dont il favorise et accompagne le développement.

Par ailleurs, le service est en charge du pilotage des politiques publiques qui contribuent à la réussite et à l'amélioration de la vie étudiante (aides sociales, santé, culture, sport, égalité des chances, public spécifiques, etc.). Il assure à ce titre la tutelle du CNOUS et le pilotage du programme budgétaire P231.

- **Collège des conseillers scientifiques et pédagogiques (CCSP)**

**Géraldine Schmidt** - 582 47

Le CCSP est une équipe composée d'une dizaine d'enseignants-chercheurs en poste dans des établissements diversifiés et de personnels permanents.

Ses missions transversales et thématiques ont pour objectif :

- De mener une réflexion stratégique sur des questions transversales
- D'organiser et participer à des missions ponctuelles en mode projet
- D'animer le réseau des conseillers scientifiques et des experts disciplinaires

## MISSION DE L'ORIENTATION DU SCOLAIRE VERS LE SUPERIEUR (MOSS)

**Rachel Bourdon** - 588 51

Adjointe - **Françoise Marot** - 564 20

Au sein du service de la stratégie et de la vie étudiante (A) et, sous la direction du chef de projet « réforme de l'accès à l'enseignement supérieur - Parcoursup » au cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la mission de l'orientation du scolaire vers le supérieur (MOSS) contribue à la mise en œuvre du continuum -3/+3. Elle a ainsi pour vocation d'accompagner la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur initiée par la loi ORE du 8 mars 2018, en particulier à travers la mise en œuvre de la procédure nationale de préinscription et le déploiement de plateforme « Parcoursup » auprès de l'ensemble des formations initiales post bac en France. La MOSS intervient sur ce champ en relation étroite avec le service à compétence nationale (SCN) Parcoursup, en charge du pilotage et du suivi de la plateforme. Par ailleurs, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, la DELCOM, l'ONISEP et les directions des autres ministères, la MOSS contribue à renforcer les actions de soutien aux acteurs de terrain pour la mise en place d'une politique d'éducation à l'orientation. La MOSS s'inscrit dans une logique de dialogue et de

coproduction avec l'ensemble des acteurs qui participent à l'orientation des élèves, à leur accès à l'enseignement supérieur et à leur réussite dans le 1<sup>er</sup> cycle des études supérieures y compris sous statut apprentissage. Il s'agit en particulier des services centraux du MESR, du MENJ, du MAA et du MTEI et de leurs services déconcentrés, de l'ONISEP et de l'IHEFF et des autres ministères intervenant dans le champ de la formation initiale et de l'orientation, ainsi que des conférences et associations qui représentent les établissements de formation. Il s'agit aussi de travailler en lien avec les acteurs de la formation continue afin de développer le module Parcours+.

## **SERVICE A COMPETENCE NATIONAL PARCOURSUP (SCNP)**

**Sonia Bonnafé - 05 34 32 32 61**

Le service à compétence nationale « Parcoursup » est chargé de la maîtrise d'œuvre de la procédure nationale « Parcoursup » prévue à l'article D. 612-1 du code de l'éducation. Il définit et applique les solutions techniques pour réaliser, exploiter et maintenir la plateforme « Parcoursup » en conformité avec les besoins exprimés par le maître d'ouvrage. Il est garant de la pérennité des solutions mises en œuvre.

## **Sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations - (DGESIP A1)**

**Laurent Régnier - 541 08**

Adjointe : **Séverine Mignon - 566 58**

Adjointe : **Katia Siri - 567 41**

Au sein du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, la sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations est la garante du contenu des formations, de la reconnaissance de leur qualité et de leur lien avec le monde socio-économique.

Au cœur de la stratégie de nombreuses politiques publiques (Loi orientation et réussite étudiante, Loi Choisir son avenir professionnel, Réforme des études de santé, etc.), la sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations intervient à toutes les étapes de la création, du suivi et de la reconnaissance des formations. Elle garantit le déploiement et le suivi des diplômes reconnus par l'Etat en s'assurant de leur adaptation aux projets pédagogiques et professionnels de tous les étudiants (des formations courtes au doctorat, en passant par la formation tout au long de la vie). Pour ce faire, la sous-direction :

- Veille au continuum de formation bac-3/ bac +3 ;
- Développe des voies de professionnalisation en 1er cycle ;
- Impulse la définition et la mise en place de nouvelles formations en lien avec les besoins du monde socio-économique ;
- Offre un appui aux opérateurs de l'enseignement supérieur pour mieux développer leur offre de formation.

La sous-direction est en lien constant avec la sous-direction de la réussite et de la vie étudiante en charge de l'accompagnement et de la réussite des étudiants, avec le collège des conseillers scientifiques et pédagogiques de la DGESIP, ainsi qu'avec les autres services de la direction générale.

Elle travaille de façon étroite avec les établissements d'enseignement supérieurs publics et privés, avec les instances d'évaluation (HCERES, CTI, CEFDG), avec les autres ministères (Ministère de la santé, Ministère de la culture, Ministère du travail, etc.), avec les conférences (France universités, CDEFI, CGE) et avec tous les acteurs en charge de l'insertion.

- **DEPARTEMENT FORMATION ET EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE - (DGESIP A1-1)**

**Séverine Mignon - 566 58**

Adjointe : **Domitille Bertemont - 582 75**

Le département formation et emploi a en charge le dialogue avec le monde professionnel, les communautés scientifiques et les ministères techniques afin de développer la formation tout au long de la vie et de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés. Il participe, au sein de la sous-direction à la définition et à la cohérence de l'offre de formation.

Il gère l'ensemble des dispositifs visant à favoriser les interactions de l'enseignement supérieur avec le monde économique pour la prospective des besoins en compétences, la certification professionnelle, l'insertion et la formation tout au long de la vie : apprentissage, formation continue, validation des acquis de l'expérience, stages, approches des formations en termes de compétences, conventions et accords-cadres avec les partenaires professionnels, entrepreneuriat étudiant.

- **DEPARTEMENT DES FORMATIONS DU PREMIER CYCLE - (DGESIP A1-2)**

**Laure Engeldinger - 567 03**

Adjoint : **Pascal Kiefer - 506 56**

Le département des formations du cycle licence assure les missions de conception de politiques publiques (création certification en langue anglaise, création LP BUT, création DNMADE), de pilotage national de la carte des formations de CPGE, de définition des programmes d'enseignement en CPGE, LP-BUT et BTS, la coordination nationale d'examens (BTS) et de concours aux grandes écoles appliquées à l'ensemble des formations post-baccalauréat jusqu'au niveau bac+3 (licence et licence professionnelle, CPGE, LP-BUT, BTS - 1,2 million d'étudiants).

- **DEPARTEMENT DES FORMATIONS DES CYCLES MASTER ET DOCTORAT - (DGESIP A1-3)**

**Pascal Gosselin - 563 07**

Adjoint : **Alexandra Gaudé - 578 98**

Le département des formations des cycles master et doctorat œuvre au sein de la sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations pour le compte de la DGESIP et en lien avec le cabinet, le département élabore, pilote et met en œuvre en association avec les opérateurs concernés :

- La politique nationale des formations de niveaux master et doctorat (élaboration des cadres de référence pour les diplômes et grades, inscriptions des formations supérieures des autres ministères dans le LMD, suivi de l'insertion professionnelle, accompagnement du Comité de suivi de la licence, du master et du doctorat, écoles universitaires de recherche, pilotage du portail « Monmaster ») ;
- La politique nationale des formations, principalement de niveau master, permettant l'accès à une profession réglementée (experts comptables, géomètres experts, psychologues, avocats, notaires et autres professions juridiques, etc.) ;
- La politique nationale de formation initiale des enseignants en lien avec les directions associées du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, principalement la DGESCO et la DGRH, les universités et leurs composantes en charge de cette formation (les INSPE).

Au nom de la DGESIP, il assure à divers titres le suivi de 22 établissements d'enseignement supérieur :

- 4 Ecoles normales supérieures (ENS Ulm, Saclay, Lyon, Rennes),
- 5 Ecoles françaises à l'étranger (EFA, EFR, IFAO, CZV, EFEO),
- 10 Instituts d'études politiques (IEP),
- 2 établissements publics administratifs : l'Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) et l'Ecole nationale supérieure Louis Lumière (ENSL),

- 1 organisation internationale : l'Institut universitaire européen de Florence avec le suivi de la politique de formation.

Sur tous ces dossiers, le département est notamment en contact avec les établissements, les services déconcentrés, les ministères en charge de formations supérieures ou de tutelles de professions, les ordres professionnels.

• **DEPARTEMENT DES FORMATIONS DE SANTE - (DGESIP A1-4)**

**NN - 541 08**

Adjointe : **Olga Criez - 584 72**

Adjointe : **NN - 580 96**

Le département des formations de santé a en charge la définition des grandes orientations, en matière d'organisation, de réglementation et d'évolution, des formations de santé au sein des universités et des instituts. Il est responsable, en liaison avec le ministère chargé de la santé, de l'élaboration de la politique en matière de formations de santé et de sa mise en œuvre. Le champ de compétence du département est celui des formations médicales (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) et des formations paramédicales de niveau post-baccalauréat (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, audioprothésistes...), soit plus de 300 000 étudiants. Les problématiques récurrentes ont trait aux modalités d'accès aux formations, à l'ingénierie pédagogique, à l'évaluation des étudiants et à la cohérence entre le référentiel métier d'une quinzaine de professions réglementées, le référentiel de compétences qui y est associé et les compétences à acquérir grâce à la maquette de formation de près de 100 diplômes.

A ce titre, il a en charge :

- L'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble de la réglementation des formations conduisant à la délivrance des diplômes d'Etat dans les domaines suivants : médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, audioprothèse, orthophonie et orthoptie.
- L'organisation et l'animation des réunions des instances pédagogiques nationales ;
- Le soutien technique et logistique aux conseils scientifiques des concours d'internat et des épreuves classantes nationales (ECN) donnant accès au 3ème cycle d'études spécialisées en médecine ;
- L'intégration des formations menant aux professions médicale, odontologique, pharmaceutique, maïeutique et paramédicales dans le schéma LMD;
- La prise en compte, au niveau de la réglementation nationale, des dispositions communautaires sur l'organisation de ces formations ;
- La réglementation des formations offertes aux médecins et pharmaciens étrangers.

• **DEPARTEMENT QUALITE ET RECONNAISSANCE DES DIPLOMES - (DGESIP A1-5)**

**Emilie Bernardin Skalen - 560 39**

Adjoint : **Céline Teston - 564 34**

Le département qualité et reconnaissance des diplômes a pour mission de conduire le processus d'accréditation des établissements à délivrer des diplômes nationaux de licence, master et doctorat et d'autorisation à conférer des grades universitaires et des diplômes visés après évaluation par une instance nationale (HCERES ou commissions spécialisées - CTI pour les écoles d'ingénieur et CEFDG pour les écoles de management).

Il procède également à l'accompagnement des établissements dans leurs projets de nouveaux diplômes en lien avec le collège des conseillers scientifiques et pédagogiques de la DGESIP.

Il assure le lien avec l'enseignement supérieur privé et le suivi et la mise en œuvre de la réglementation relative à la relation entre l'Etat et ces établissements. Il pilote la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) et le financement de ces établissements.

Il apporte son expertise dans son domaine au dialogue contractuel avec les établissements et les sites.

Il procède à la nomination des directeurs d'écoles d'ingénieur de statut EPSCP et le cas échéant leur évaluation.

Enfin, il procède à des études et analyses dans son champ de compétence.

## Sous-direction de la réussite et de la vie étudiante - (DGESIP A2)

**Charles Duportail** - 560 88

Adjointe : **Anne Grangé** - 567 46

La sous-direction de la réussite et de la vie étudiante prépare et met en œuvre les politiques publiques qui contribuent à la réussite de tous, à l'égalité des chances et à l'amélioration de la qualité de la vie étudiante. A ce titre :

- Elle assure le pilotage des politiques publiques concernant la réussite et la vie étudiante.
- Elle est chargée de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs de soutien financier aux étudiants (élaboration des textes réglementaires, pilotage budgétaire, maîtrise d'ouvrage du système d'information) et exerce la tutelle sur le réseau des œuvres universitaires et scolaire.
- Elle conçoit une politique globale en faveur de la qualité de la vie étudiante, notamment dans les domaines de la santé, du sport, de la culture, de la vie associative, de l'engagement citoyen, de l'emploi étudiant. Elle assure dans ce cadre le suivi des dépenses effectuées par les établissements d'enseignement supérieur et par les CROUS au titre de la contribution vie étudiante et de campus et favorise la mise en place des instances territoriales de la vie étudiante.
- Elle œuvre à la prise en compte des besoins particuliers des étudiants et leur propose des modalités d'accompagnement adaptés à leurs besoins et à leur situation (contraintes économiques, sociales, géographiques, sanitaires, culturelles, linguistiques) par la promotion d'une personnalisation des parcours en prenant notamment appui sur les dispositifs existants (campus connectés, cordées de la réussite, cycle pluridisciplinaire de l'enseignement supérieur) ou à concevoir.
- Elle élabore, suit le programme budgétaire relatif à la vie étudiante, prépare les projets et rapports annuels de performance et les documents de politique transversale correspondant à ce programme et en répartit les crédits de fonctionnement et d'investissement. Cette compétence budgétaire s'exerce en lien avec la direction des affaires financières et la sous-direction du financement.

### • **DEPARTEMENT DU PILOTAGE ET DU FINANCEMENT DE LA VIE ETUDIANTE - (DGESIP A2-1)**

**Gaël Moricet** - 560 31

Adjointe : **Vanessa Lombardi** - 570 35

Adjoint : **Victor Soubeyrand** - 586 74

Le département du pilotage et du financement de la vie étudiante a en charge la conception et la mise en œuvre des dispositifs d'aides directes et indirectes à destination des étudiants confrontés à des difficultés matérielles.

Ses missions intègrent :

- La définition de la réglementation relative aux aides aux étudiants (bourses sur critères sociaux, aide à la mobilité internationale, etc.) et, en lien avec la DAF, à la contribution de vie étudiante et de

campus (CVEC) (collecte et répartition des fonds) ainsi que le suivi de sa mise en œuvre (accompagnement des rectorats et des CROUS et réponse aux recours hiérarchiques) ;

- Le pilotage budgétaire du programme 231 « vie étudiante » (2,7 Mds €) : chiffrage de l'impact budgétaire des mesures, préparation de la loi de finances, programmation, gestion des crédits et coordination des services dépensiers ;
- La tutelle du réseau des œuvres universitaires (en lien avec la DAF pour les aspects financiers), le suivi des organisations étudiantes représentatives et des associations et fondations subventionnées (CIUP, FFSU, etc.) ;
- La maîtrise d'ouvrage de l'application de gestion des bourses AGLAE, en lien avec le CNOUS.

#### **DEPARTEMENT DE LA QUALITE DE LA VIE ETUDIANTE - (DGESIP A2-2)**

**Charlotte Boineau - 587 08**

**Adjoint : Charline Sterckeman - 586 20**

Le département est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques en matière de réussite et vie étudiante.

Il est le garant du déploiement des dispositifs favorisant le bien-être, et donc la réussite des étudiants, notamment dans les domaines :

- De la santé physique, psychologique et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes subies par les étudiants,
- Du logement,
- De la restauration,
- De l'activité rémunérée des étudiants,
- De la culture,
- Du sport,
- De l'engagement des étudiants.

Le département veille à l'égal accès des étudiants aux offres de services « vie étudiante », quels que soient les territoires et les établissements où les étudiants sont inscrits, grâce à :

- L'animation de réseaux ;
- La communication et l'information à destination des étudiants et des établissements.

Par ailleurs, le département promeut la mise en place de projets transformant en matière de vie étudiante par les établissements d'enseignement supérieur : structuration de schémas directeurs de la vie étudiante, cadre d'usage, bilan et suivi de la CVEC, aide à la structuration de partenariats, etc.

Il contribue à l'élaboration des documents budgétaires liés au programme 231 et prend en charge, notamment, la construction des indicateurs liés à son domaine de compétences, les réponses aux amendements parlementaires, aux questions écrites.

Il travaille en étroite relation avec les conférences d'établissements d'enseignement supérieur, les associations étudiantes et les associations et réseaux de professionnels de la vie étudiante, le réseau des œuvres, Campus France, les autres ministères ayant la tutelle de formations d'enseignement supérieur, les rectorats et les collectivités territoriales.

#### **DEPARTEMENT DE LA QUALITE DE LA REUSSITE ET DE L'EGALITE DES CHANCES - (DGESIP A2-3)**

**Alain Bouhours - 575 62**

**Adjointe : Sandrine Le Moigne - 587 08**

Le département participe à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques d'accompagnement vers la réussite et l'insertion sociale de tous les étudiants, notamment ceux à besoins

particuliers. Il prend en compte les besoins d'accessibilité pédagogique, d'accompagnement et veille ainsi à la réussite de tous les étudiants quelle que soit leur situation.

Le département :

- Conçoit, met en œuvre et évalue les politiques publiques ministérielles et interministérielles qui visent la promotion de l'égalité des chances, de la réussite sociale des étudiants ainsi que la lutte contre les discriminations,
- Assure le suivi des actions d'accompagnement et de réussite pédagogiques des étudiants déployées dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Structure et conçoit, le cas échéant, de nouveaux dispositifs d'accompagnement à la réussite sociale et pédagogique.
- Analyse et pilote les indicateurs de réussite en coopération avec le département du pilotage et du financement de la vie étudiante ;
- Analyse et prend en compte la dimension budgétaire de l'action publique.

Par ailleurs, le département :

- Pilote et anime l'équipe qui a en charge les étudiants à besoins spécifiques (étudiants empêchés pour des raisons économiques, sociales, sanitaires, géographiques, linguistiques ou culturelles, étudiants sur les campus connectés...) dans le cadre de leur formation mais également de leur vie étudiante ;
- Est l'interlocuteur privilégié des correspondants institutionnels internes ou externes et des partenaires sur les questions relatives à son champ de compétence.

# LE SERVICE DE LA STRATEGIE DE CONTRACTUALISATION, DU FINANCEMENT ET DE L'IMMOBILIER - (DGESIP B)

**Géraud de Marcillac - 568 84**

Le service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier a la responsabilité de la réflexion prospective, du portage et de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'ensemble des axes touchant au cadre juridique, à l'organisation et au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur en s'attachant plus particulièrement à renforcer l'autonomie des établissements et à accompagner l'émergence de politiques de regroupements cohérentes et correspondant aux projets de développement des établissements.

Composé de la sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements, de la sous-direction du financement de l'enseignement supérieur et de la sous-direction de l'immobilier, il élabore la stratégie de contractualisation des regroupements avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, il définit la stratégie de financement de l'enseignement supérieur et les orientations stratégiques de la politique immobilière universitaire. Le service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier conduit, en lien avec les recteurs, le dialogue stratégique et de gestion avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il participe à l'élaboration du projet annuel de performance et du rapport annuel de performance du programme « formations supérieures et recherche universitaire » doté de 13,9 milliards d'euros, dont il suit l'exécution budgétaire. Il assure la répartition des moyens entre les établissements d'enseignement supérieur à partir d'une analyse de leurs activités et de leurs performances. Il pilote la gestion prévisionnelle des emplois du programme et assure le suivi de leur situation financière. Il définit les orientations stratégiques de la politique du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur et assure le suivi des contrats de plan Etat-régions, ainsi que le pilotage des plans campus.

## Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements - (DGESIP B1)

**NN - 563 61**

La sous-direction a pour missions principales :

- D'une part, de conduire l'ensemble des dialogues stratégiques avec les établissements - dialogue contractuel et dialogue stratégique et de gestion -, en lien avec la DGRI ;
- D'autre part, d'apporter son expertise et son conseil juridique à la direction générale, ainsi qu'aux établissements qui la sollicitent.

### • **DEPARTEMENT DU DIALOGUE STRATEGIQUE CONTRACTUEL - (DGESIP B1-1)**

**Françoise Profit - 567 16**

**Adjoint : Vincent Quintin - 583 05**

Le département du dialogue stratégique contractuel prépare, organise et pilote le dialogue stratégique et de performance avec les opérateurs territoriaux d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce dialogue se décline en deux temps principaux, fortement articulés entre eux : le dialogue contractuel pluriannuel et le dialogue stratégique et de gestion annuel.

Véritable interface avec les opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, le département outille et accompagne méthodologiquement les établissements.

Ces deux temps d'échange permettent au ministère d'accompagner les établissements dans le déploiement de leur stratégie au niveau d'un regroupement, au niveau territorial et au niveau national voire international. Il s'agit de mettre en cohérence les politiques publiques nationales, la politique de site et la politique de l'établissement, et d'ajuster les politiques du MESR aux réalités du terrain.

Cette connaissance fine des établissements permet au département de préparer, en complément des éléments provenant de l'ensemble de la DGESIP, les synthèses pour les visites de la ministre ou des audiences de la DGESIP.

En lien avec le département de l'accompagnement statutaire et réglementaire, le département du dialogue stratégique contractuel suit les évolutions statutaires liées aux politiques de regroupement des établissements. En lien avec notamment la sous-direction du financement de l'enseignement supérieur, le département participe à la définition des futurs contrats d'objectifs, de moyens et de performance, qu'il mettra en œuvre.

- **DEPARTEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT STATUTAIRE ET REGLEMENTAIRE - (DGESIP B1-2)**

**Véronique Varoqueaux - 564 92**

Adjoint : **Olivier Ladaïque - 568 78**

Le département de l'accompagnement statutaire et réglementaire est chargé de définir le cadre juridique d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et d'autres structures dotées de la personnalité morale.

A ce titre, il est chargé :

- De concevoir la législation et la réglementation applicables en matière de gouvernance, électorale, de discipline et de régime budgétaire et financier ;
- De traduire juridiquement la stratégie des politiques de sites ;
- D'assurer une mission de conseil et d'accompagnement des établissements dans leurs évolutions statutaires ;
- D'expertiser toute question juridique relative à l'enseignement supérieur à la demande du cabinet, des autres départements de la direction générale, des académies et des établissements ;
- D'élaborer des outils d'aide au pilotage réglementaire ;
- De participer à l'animation du réseau des contrôleurs budgétaires et de légalité académiques et des commissaires des fondations ;
- D'animer le comité de coordination de la fonction juridique au sein de la direction.

## **Sous-direction du financement de l'enseignement supérieur - (DGESIP B2)**

**NN - 560 22**

La sous-direction du financement de l'enseignement supérieur est chargée de l'élaboration, du suivi et de la synthèse des programmes budgétaires relatifs aux formations supérieures et à la recherche universitaire ainsi qu'à la définition des critères d'analyse de la performance des établissements. Elle pilote la gestion prévisionnelle des emplois du programme et assure la transparence du financement des établissements à travers l'allocation des moyens ainsi que le suivi de leur situation financière.

- **DEPARTEMENT DE LA SYNTHÈSE BUDGETAIRE - (DGESIP B2-1)**

**Mylène Decorpas - 563 37**

Adjoint : **Félix Preschey - 567 94**

Le département de la synthèse budgétaire a pour mission de préparer le budget lors de la phase d'élaboration du projet de loi de finances (PLF) ainsi que les différents documents budgétaires qui lui sont annexés, de piloter la gestion en assurant le suivi budgétaire et de rendre compte de l'exécution du programme 150 «Formations supérieures et recherche universitaire», pour un montant de plus de 13 Mds €, hors titre 2, par an.

A ce titre, il assure, pour ce programme, la préparation des documents annexés aux projets de lois de finances (PLF) et aux projets de lois de règlement (PLR) permettant la bonne information des parlementaires. Ces documents (projets annuels de performance - PAP- et rapport annuel de performance - RAP-), sont constitués de trois volets : performance, justification au premier euro (JPE) et opérateurs. Le département a également en charge de préparer, en lien avec les départements et services concernés de la direction générale, les contributions aux documents transversaux que sont les annexes, documents de politiques transversales (DPT) ou « Jaunes » au nombre d'une vingtaine.

La réalisation du volet opérateurs des PAP et des RAP implique la mise en œuvre, par le département, d'une enquête dédiée auprès de tous les opérateurs rattachés au programme (qui sont au nombre de 165 et représente près de 40% des opérateurs de l'Etat) afin de pouvoir consolider des informations sur l'utilisation des subventions qui leurs sont versées dans le cadre de leurs budgets initiaux et de leurs comptes financiers.

Le département a aussi pour mission de préparer les différentes conférences organisées par la direction du budget ayant pour objectif de faire le bilan de la gestion passée, de présenter et de justifier les demandes de moyens nouveaux pour l'exercice suivant ou pour les trois années suivantes dans le cadre de la négociation d'un triennal.

Le suivi budgétaire du programme se traduit par la préparation, tout au long de l'année, de documents permettant de présenter la prévision d'exécution actualisée de la ressource disponible (document prévisionnel de gestion, compte-rendu de gestion), soumis à l'avis du Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM).

Le pilotage des crédits du programme se traduit aussi par la tenue de réunions bilatérales avec chacun des services assurant la gestion d'une dotation de crédits du programme 150 afin d'évaluer leurs besoins et d'assurer le suivi de la consommation de ces crédits, afin d'optimiser la consommation des crédits du programme. Le département assure notamment le suivi des crédits dans le progiciel de gestion de l'Etat, Chorus, ainsi que leur mise à disposition.

Il assure également le pilotage (attribution, suivi et réponse) des questionnaires parlementaires portant sur le projet de loi de finances et sur les questions adressées par la Cour des comptes (note d'exécution budgétaire) en début d'année portant sur la gestion de l'année précédente.

Enfin, le département de la synthèse budgétaire assure la coordination et prépare les fiches nécessaires aux diverses auditions parlementaires de la ministre ainsi que du directeur général.

- **DEPARTEMENT DE L'ALLOCATION DES MOYENS - (DGESIP B2-2)**

**Vincent Cima - 565 37**

Adjoint : **NN - 585 80**

Adjointe : **Safia Hamdi - 586 25**

Le département de l'allocation des moyens a pour mission de définir les modalités de répartition des moyens (13,7 milliards d'euros et 170.000 ETP) entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle (202 opérateurs) et de la mettre en œuvre.

Il garantit, notamment au moyen de la mise en place des dialogues stratégiques et de gestion avec les établissements, la qualité et la transparence de l'allocation des crédits et des emplois. Il consolide l'ensemble des programmations aux opérateurs, puis assure le versement des crédits et l'attribution des emplois à ces établissements.

• **DEPARTEMENT D'ANALYSE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS - (DGESIP B2-3)**

**Emmanuel Roques** - 584 67

Adjointe : **NN** - 589 83

Le département d'analyse financière des établissements :

- Assure le contrôle budgétaire des établissements sous tutelle directe de la ministre,
- Consolide au niveau national la situation financière de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur,
- Contribue aux échanges contractuels dans le domaine de la gestion financière,
- Assure auprès des services du rectorat un accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du dialogue stratégique et de gestion concernant les questions budgétaires et financières,
- Produit des analyses financières, développe le dispositif de suivi et d'alerte financier.

Il développe également ses missions de tutelle de second rang auprès des rectorats au travers de deux chantiers structurants :

- l'animation du réseau des contrôleurs budgétaires en coopération avec la DAF
- La conduite du dispositif de suivi, d'alerte et d'accompagnement via notamment le développement du tableau de bord financier et des outils d'anticipation des risques.

**Sous-direction de l'immobilier - (DGESIP B3)**

**Pascale Galindo** - 581 79

La sous-direction élabore le cadre national de la stratégie patrimoniale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en liaison notamment avec la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE).

Elle assure le pilotage de la politique immobilière de l'Etat au niveau des sites visant à l'optimisation du parc au regard des usages et à l'amélioration de la qualité de la fonction immobilière. Elle assure le pilotage des grands projets immobiliers, la programmation et la gestion des crédits dédiés à la sécurité et aux contrats de plan Etat-régions.

• **DEPARTEMENT INNOVATIONS ET EXPERTISES IMMOBILIERES - (DGESIP B3-1)**

**Juliette Thomas** - 590 35

Adjointe : **Christine Dumont** - 562 34

Le département innovations et expertises immobilières a pour missions :

- De décliner pour le MESR la politique immobilière de l'Etat ;
- De participer à la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale des établissements d'enseignement supérieur ;
- D'assurer une fonction d'appui et d'expertise pour la sous-direction, les services déconcentrés et les opérateurs ;
- De proposer des chantiers ou outils nationaux en lien avec les acteurs de l'immobilier de l'enseignement supérieur ;
- D'accompagner le déploiement de système d'information sur l'immobilier des établissements.

L'organisation du département s'articule autour de deux types de fonctions :

Des fonctions techniques comprenant :

- Un chef de projet transition énergétique et numérique qui assure un rôle d'expertise, de conseil et d'accompagnement ;
- Un responsable « évaluation socio-économique » et expertise financière des projets immobiliers qui assure un rôle d'expertise et de conseil concernant la dimension économique, financière, et comptable des projets immobiliers des établissements de l'enseignement supérieur ;

- Un chef de projet SI et cadre de cohérence qui assiste les établissements dans l'appropriation des différentes fonctionnalités des outils relatifs à leur patrimoine immobilier (RT ESR et OAD ESR) et est l'interface auprès de la Direction de l'immobilier de l'État sur l'avancement des travaux des opérateurs et les besoins d'évolutions techniques et fonctionnelles. Il exploite également les données à partir de l'OAD, sous forme de synthèses et de tableaux pour répondre aux indicateurs de performance ;
- Un chef de projet logement étudiant qui suit et encourage la production de logement étudiant sur le territoire national en lien avec les acteurs du logement étudiant (rectorats, CNOUS, CROUS, Ministère en charge du logement, bailleurs sociaux)

Des fonctions plus spécifiquement juridiques pour accompagner les actes domaniaux des établissements, accompagner les services déconcentrés, analyser les montages juridiques complexes à effectuer dans le cadre de la domanialité ou de la commande publique :

- Un responsable des contrats publics, de la domanialité et de la valorisation immobilière.

- **DEPARTEMENT DES POLITIQUES ET FINANCEMENTS DE L'IMMOBILIER DES ETABLISSEMENTS - (DGESIP B3-2)**

**Isabelle Oger** - 562 46

Adjointe : **Marie-Claude Derouet** - 561 50

La sous-direction de l'immobilier a quatre missions principales :

- Elaborer le cadre national de la stratégie patrimoniale des établissements d'enseignement supérieur ;
- Promouvoir une vision intégrée de l'immobilier par site ;
- Piloter les grands projets immobiliers et les programmes déconcentrés ;
- Assurer un haut niveau d'expertise technique.

La sous-direction de l'immobilier est composée de deux départements qui travaillent étroitement ensemble :

- Le département des politiques et des financements de l'immobilier des établissements qui a une fonction de pilotage et de synthèse budgétaire pour l'immobilier de l'ESR et assure la tutelle de l'EPAURIF, l'accompagnement des opérateurs pour la mise en œuvre de la politique immobilière ministérielle et nationale et le pilotage du volet immobilier (rénovation thermique) du plan de relance pour l'enseignement supérieur (1Md€). Il assure également le pilotage et la maîtrise des projets d'envergure nationale (Plan Campus, Saclay, Condorcet, Centre Hospitalo Universitaire Saint Ouen Grand Paris Nord...).

- Le département « Innovations et expertises immobilières », qui porte l'expertise thématique au service de la sous-direction, les relations interministérielles (notamment les CPER et la politique immobilière de l'Etat) et les chantiers ou outils nationaux (référentiels, outils, guides et actions de professionnalisation). Il a également en charge la mise en place du plan 60 000 logements.

Au sein de la sous-direction de l'immobilier, le département des politiques et financements de l'immobilier des établissements a pour missions :

- D'assurer la fonction budgétaire de l'immobilier universitaire (programmation, synthèse et suivi des crédits budgétaires, notamment s'agissant des opérations du Plan campus) ;
- De piloter les programmes déconcentrés dont les CPER, les opérations du Plan de relance (1 Md€) ;
- D'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de la politique nationale et ministérielle (notamment SPSI, dévolution) et de construire une vision unifiée par site en matière immobilière à partir de la connaissance du parc immobilier des établissements ;

- D'animer le réseau des ingénieurs régionaux de l'équipement ;
- De contribuer à l'exercice de la tutelle de l'EPAURIF sur les dimensions budgétaires et opérationnelles ;
- D'assurer le pilotage des opérations financées sur la dotation campus. Celle-ci est constituée de ressources issues du compte d'affectation spéciale « Participations Financières de l'Etat » et des investissements d'avenir en lien avec l'Agence Nationale de la Recherche et le Secrétariat Général Pour l'Investissement.
- D'assurer le pilotage et la maîtrise des projets d'envergure nationale (Plan Campus, Saclay, Condorcet, CHUSOGPN...) et de porter la parole de l'Etat dans le cadre de projets structurants à forts enjeux.

# LE SERVICE DE LA COORDINATION DES STRATEGIES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE - (DGESIP/DGRI A)

NN - 588 53

Adjointe - **Cendrine Cruzille** - 582 52 Cheffe de service par Intérim

Le service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche assure, aux niveaux national et territorial, la cohérence des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il caractérise les politiques territoriales en matière d'ESR, coordonne les services documentaires et accompagne les établissements de l'enseignement supérieur dans la lutte contre les discriminations. Il assure la production et la valorisation des informations statistiques nécessaires à la connaissance et au pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il développe les outils numériques et collecte les données nécessaires à l'ESR.

Il assure le secrétariat du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'administration de l'Institut Universitaire de France.

## INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FRANCE - (IUF)

Elyès Jouini -

**Augustine Ange** - 583 17

L'Institut universitaire de France a pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité, en poursuivant trois objectifs :

- Encourager les établissements et les enseignants-chercheurs à l'excellence en matière de recherche, avec les conséquences positives que l'on peut en attendre sur l'enseignement, la formation des jeunes chercheurs et plus généralement la diffusion des savoirs ;
- Contribuer à la féminisation du secteur de la recherche ;
- Contribuer à une répartition équilibrée de la recherche universitaire dans le pays, et donc à une politique de maillage scientifique du territoire.

## • CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)

**Marcelle-Clémence Misseboukpo** - 583 03

Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) assure la représentation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), des établissements publics de recherche et des grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux. Il comprend 100 membres.

- Présidé par la ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, il donne son avis sur les questions relatives aux missions confiées aux EPSCP et aux établissements publics de recherche. Il est créé au sein du CNESER une commission permanente composée de 41 membres.

- Son fonctionnement est assuré par un secrétariat général et est placé sous la responsabilité du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## Sous-direction territoires, société et savoirs - (DGESIP/DGRI A1)

Véronique Lestang-Préchac - 579 00

La sous-direction territoires, société et savoirs pilote, coordonne et diffuse les travaux d'analyse et de diagnostic relatifs à la place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le développement des territoires sous la forme de STRATER. Elle assure, pour le compte du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le suivi du programme des investissements d'avenir (PIA) ainsi que des classements internationaux tels celui de Shanghai. En liaison avec le secrétariat général, la DGRH et la DGRI, elle définit les stratégies de ressources humaines des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier la politique de l'emploi scientifique et de l'encadrement supérieur des établissements. Elle assure le secrétariat général du comité stratégique de pilotage consacré au doctorat. Elle assure la promotion de la parité et de la lutte contre les discriminations et pilote le plan d'action national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elle définit les politiques nationales en matière de documentation et d'information scientifique à l'appui des missions d'enseignement supérieur et de la recherche. Elle contribue activement à la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, participe au comité pour la science ouverte à la communication autour des avancées du plan et sa promotion, prend en charge les questions liées à l'édition scientifique et aux infrastructures de la recherche. Elle assume la tutelle de nombreux établissements tels que l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), le CINES (centre informatique national de l'enseignement supérieur), le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES). En lien avec la DGRH, la sous-direction gère la carrière de l'ensemble des agents de la filière des bibliothèques. Elle contribue activement à la mise en place du plan national de la science ouverte par le pilotage de certains de ses collèges, la communication autour des avancées du plan et sa promotion.

### • DEPARTEMENT INVESTISSEMENTS D'AVENIR ET ANALYSE TERRITORIALE - (DGESIP/DGRI A1-1)

Hélène Ballarin - 584 09

Adjoint : Stephan Sirven - 587 59

Le département des investissements d'avenir et de l'analyse territoriale conduit des analyses destinées à accompagner les politiques de site. Il peut être amené, si nécessaire, à produire ou coordonner toute réflexion à l'échelle d'un territoire. Il suit également l'évolution du positionnement des établissements d'enseignement supérieur dans les grands classements internationaux.

Il élabore les diagnostics « STRATER » qui proposent, sous l'angle d'une vision globale des sites (régions, regroupements...), un état des lieux de l'ESR, par une présentation des grands chiffres, des tendances, de la structuration des acteurs et les enjeux du site liés à ces thématiques.

Les acteurs concernés à différents niveaux peuvent ainsi appuyer leurs choix stratégiques sur ces diagnostics.

Il coordonne pour le ministère le suivi du « Programme investissements d'avenir », particulièrement les actions « Centres d'excellence » : IDEX, I-SITE, Ecoles universitaires de recherche, Nouveaux cursus à l'université, Grandes universités de recherche, Territoires d'innovation pédagogique, IDEFI, LABEX, Equipex etc.

Il assure le lien avec le Secrétariat général pour l'investissement et les différents opérateurs comme l'Agence nationale de la recherche ou la Caisse des dépôts.

Le département suit les classements de Shanghai (général et thématique), THE, Leiden, QS et produit des notes, tableaux et graphiques sur le positionnement des universités, leur évolution ou la place de la France.

#### • **DEPARTEMENT DEFIS SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX - (DGESIP/DGRI A1-2)**

**Carole Modigliani-Chouraqui** - 582 16

Adjoint : **Jean-Michel Mence** - 500 94

Le département définit les politiques d'attractivité de l'emploi et des carrières scientifiques dans les établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Il coordonne pour le compte des deux directions générales, les politiques publiques en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Le département est particulièrement chargé :

- D'assurer la coordination des politiques d'attractivité de l'emploi et des carrières scientifiques entre les différents acteurs de l'ESR dans une perspective européenne et internationale : attractivité des débuts de carrière dès le doctorat, reconnaissance des missions transversales des enseignants-chercheurs et des chercheurs, recherche de leviers pour faciliter les mobilités en entreprise, valorisation de la participation des chercheurs aux programmes européens ;
- D'assurer la coordination du doctorat pour le compte des deux directions générales et de contribuer au pilotage du comité stratégique du doctorat afin d'assurer une vision transversale du doctorat (Formation, RH, innovation, statistiques, international) ;
- D'accompagner l'élaboration des plans d'action égalité, lutte contre les violences sexistes et sexuelles et discriminations des établissements de l'ESR et d'assurer un suivi dans leur mise en œuvre ;
- D'animer des groupes de travail thématiques et des réseaux d'acteurs dans l'ensemble des domaines du département (DRH, responsables valorisation, référents égalité, racisme antisémitisme, laïcité) ;
- De coordonner la mise en œuvre au sein du ministère et des opérateurs de l'ESR de la feuille de route climat à venir.

#### • **DEPARTEMENT DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET DOCUMENTATION - (DGESIP/DGRI A1-3)**

**Odile Contat** - 579 07

Adjoint : **Tiphaine Tugault** - 579 05

Le département participe à la définition des politiques nationales en matière d'information scientifique et de documentation, ainsi qu'à leur soutien : mise en œuvre de la science ouverte, valorisation du patrimoine documentaire (conservation et numérisation), animation des réseaux professionnels, accès à l'information et aux données scientifiques (négociation et politiques d'acquisitions), diffusion et valorisation des travaux de la recherche (édition scientifique), développement de la documentation et des services numériques pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs (qualité de l'accueil et des services, développement des horaires d'ouverture).

Le département coordonne dans ces domaines l'action des établissements et dispositifs relevant du ministère, et ce dans l'objectif de favoriser et d'accompagner la poursuite de la transformation numérique des activités d'IST et de documentation et pour faciliter l'évolution vers une offre numérique des ressources documentaires. Il mutualise les compétences et facilite la synergie des établissements et des organismes de recherche en s'appuyant sur des structures et des réseaux de pilotage nationaux, notamment le GIS Collex-Persée, le Comité pour la science ouverte, le Comité de suivi de l'édition, Couperin. Il appuie son action sur les opérateurs nationaux, ABES, CTles, Cines, INIST-CNRS. Dans le cadre de l'évolution des métiers de la documentation, il impulse les actions nationales de formation autour de l'ENSSIB, des CRFCB et des URFIST.

## Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques - (DGESIP/DGRI A2)

Pierrette Schuhl - 582 69

La sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'enseignement supérieur et de la recherche et en définit l'architecture et la gouvernance.

Elle produit les données et réalise les études statistiques propres à éclairer la définition et la conduite des politiques de l'enseignement supérieur, de l'insertion professionnelle des étudiants, de la recherche et de l'innovation et à en évaluer l'impact. Elle conçoit, à partir de ces travaux, des outils de mesure de la performance et d'aide à la décision. Elle participe à l'élaboration des statistiques européennes et internationales dans ces domaines.

Elle assure la diffusion de ses travaux.

- **DEPARTEMENT DES ETUDES STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - (DGESIP/DGRI A2-1)**

**Frédéric Tallet** - 572 56

Adjointe : **Séverine Arnault** - 588 45

Le département a pour mission la production, la diffusion et l'analyse de données statistiques sur l'enseignement supérieur. Il coordonne, exploite et réalise la synthèse de multiples dispositifs de remontée de données sur les orientations à l'entrée de l'enseignement supérieur et les effectifs étudiants inscrits et diplômés, issus d'établissements de statuts très divers. Il coordonne un dispositif d'enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle et de master. Il assure la conception et la réalisation d'enquêtes annuelles auprès de panels de bacheliers au cours de leurs études dans l'enseignement supérieur.

Il produit et diffuse des indicateurs synthétiques de choix d'orientation, de poursuite d'études, de réussite étudiante et d'insertion professionnelle des diplômés de BUT, licence professionnelle et master et effectue des projections d'effectifs étudiants à court et moyen terme. Il réalise et diffuse des études sur l'orientation et les parcours des étudiants, les facteurs de la réussite, l'insertion professionnelle, la mobilité sociale et la mobilité géographique.

De plus, il contribue aussi aux réflexions menées sur le système d'enseignement supérieur français, en lien notamment avec les services opérationnels de la DGESIP. Il assure la production de différents indicateurs de performance du MESR et MENJ.

Enfin, il gère les services concernant l'identification et le statut des étudiants.

- **DEPARTEMENT DES ETUDES STATISTIQUES DE LA RECHERCHE - (DGESIP/DGRI A2-2)**

**Nicolas Bignon** - 576 57

Adjointe : **Typhaine Aunay** - 576 56

Le département est responsable de la production, de la diffusion et de l'analyse des données statistiques sur la recherche et le développement expérimental (R&D) en France. Il mobilise pour cela des données administratives et mène des enquêtes statistiques auprès des entreprises, des universités et des organismes de recherche. La synthèse de ces différentes sources de données lui permet d'assumer sa mission de calcul des agrégats économiques officiels (dépenses intérieures de recherche et développement - DIRD - et dépenses nationales de recherche et développement - DNRD) qui sont utilisées pour le suivi de l'action ministérielle et dans les comparaisons internationales. Le département est expert sur les statistiques « STI » auprès d'Eurostat et de l'OCDE. Il est également en charge de l'enquête réalisée auprès des collectivités territoriales sur leur budget consacré à la recherche et au transfert de technologie, et de l'enquête réalisée auprès des écoles doctorales. Il est aussi responsable de la mise en

place du dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs. Il réalise et publie des études sur la recherche et l'innovation ainsi que sur l'insertion professionnelle des docteurs.

- **DEPARTEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION - (DGESIP/DGRI A2-3)**  
**Bruno Berrezaie** - 538 25  
Adjoint : **Sébastien Courtial** - 599 80

Le département des systèmes d'information est chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des systèmes d'information des deux directions générales. Il œuvre à la conception et à la mise en place d'outils ainsi que de plateformes permettant la dématérialisation des processus métiers des deux directions, notamment concernant la contractualisation ou le dialogue de gestion entre le ministère et les organismes de recherche ou les établissements d'enseignement supérieur sur lesquels il exerce sa tutelle. Il participe à la réalisation et au suivi de référentiels et de cadres de cohérence utiles à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- **DEPARTEMENT DES OUTILS D'AIDE A LA DECISION - (DGESIP/DGRI A2-4)**  
**Emmanuel Weisenburger** - 566 52  
Adjoint : **Yann Caradec** - 567 49

Le département a pour mission de développer une offre cohérente d'outils d'aide à la décision pour les décideurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces outils doivent permettre de caractériser une institution, un territoire ou tout autre objet sur lequel porte la décision, de fournir une partie des éléments permettant de conduire une analyse de la performance de l'action des acteurs publics et constituer des supports au dialogue entre l'État et ses opérateurs. Le département anime et coordonne les actions destinées à construire une offre de données proposées sous licence ouverte sur de la plateforme open data sur l'ESR du MESR.

# LA DELEGATION AUX AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES - (DGESIP/DGRI B - DAEI)

**Donato Giorgi** - 582 38

Adjoint « enseignement supérieur » : **Manuel Bouard** - 583 07

Adjointe « recherche, innovation » : **Anne Skrobot** - 514 95

La délégation aux affaires européennes et internationales contribue à définir une stratégie européenne et internationale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en veillant à sa cohérence avec les stratégies nationales d'enseignement supérieur et de recherche portées respectivement par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et par la direction générale de la recherche et de l'innovation.

Elle définit les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et, à ce titre, participe aux négociations communautaires. Elle se coordonne avec la délégation aux relations européennes et internationale et à la coopération pour la gestion du programme Erasmus.

Elle coordonne la mise en œuvre des initiatives et dispositifs internationaux pour l'enseignement supérieur et de la recherche, en association avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, et ce, en lien avec les services du ministère chargé des affaires étrangères.

- **DEPARTEMENT STRATEGIE DE L'ESPACE EUROPEEN DE L'ESR - (DGESIP/DGRI B1)**

**David Itier** - 558 58

Au sein de la DAEI, le département « Stratégie de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche » est chargé de définir, avec les services de la DGRI et de la DGESIP les positions portées par la France sur les politiques de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation et d'enseignement supérieur et dans les enceintes du processus intergouvernemental de Bologne sur l'enseignement supérieur.

- **DEPARTEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES OPERATEURS DE L'ESR - (DGESIP/DGRI B2)**

**Nathalie Boulay Laurent** - 582 51

Adjointes : **Virginie Sivan** - 583 07 - **Annabelle Rondaud** - 582 76

Le département de l'accompagnement des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation au programme européen Horizon Europe. Le département travaille en étroite collaboration et en mode projet avec le département Stratégies de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les activités principales du département sont centrées sur :

- Le pilotage et la participation aux mesures du plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs de financement européens de recherche et d'innovation ;
- L'analyse des résultats de la participation française (en lien avec la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques) ;
- Le pilotage du dispositif d'accompagnement au programme cadre européen de recherche et d'innovation (Horizon Europe), en lien avec les secteurs scientifiques et les autres services et les RCP (représentants français auprès des comités de programme), GTN (groupes thématiques nationaux) et PCN (points de contact nationaux) ;

- Le déploiement d'actions et de supports de communication (site web horizon-europe.gouv.fr, organisations de manifestations - réunions d'information, réunions de réseautage...), en lien le cas échéant avec la délégation à la communication DELCOM.
- **DEPARTEMENT STRATEGIE, EXPERTISE ET GESTION DES PROGRAMMES DE COOPERATION INTERNATIONAUX - (DGESIP/DGRI B3)**  
**Sophie Albert - 588 72**  
**Adjoint : Benoit Labat - 580 35**

Le département est chargé de contribuer à la définition et au pilotage de la stratégie internationale de la France en matière de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur, à l'articulation de la stratégie internationale et de la stratégie européenne dans ces mêmes domaines et d'assurer la gestion et l'expertise de certains dispositifs de coopération internationaux :

- Réalisation de bilans et de diagnostics sur la coopération internationale ;
- Préparation des positions du MESR dans les instances de dialogue, contribution à l'animation d'une politique d'information et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Gestion des programmes de coopération bilatérale et l'expertise des projets financés par les dispositifs de coopération bilatérale de formation et de recherche.